

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 198

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 28 BIS

Après l'alinéa 7, insérer les quatre alinéas suivants :

« 3° Au sixième alinéa et à la première phrase du neuvième alinéa, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième » .

« II (*nouveau*). – À la première phrase de l'article L. 443-8 du code de la construction et de l'habitation, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième ».

« III (*nouveau*). – À la première phrase de l'article L. 443-15-2-2 du même code, les mots : « cinquième à septième » sont remplacés par les mots : « sixième à huitième ».

« IV (*nouveau*). – Au premier alinéa de l'article L. 443-15-2-3 du même code, les mots : « troisième à sixième, huitième » sont remplacés par les mots : « quatrième à septième, neuvième » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.